

Patrimoine bâti d'avant 1948

Territoire du piémont de la Thur (Thann-Cernay)



Discerner, inventorier, protéger



Vue aérienne de la nécropole et du Monument National du Hartmannswillerkopf à la limite de Wattwiller et de Soultz-Haut-Rhin, ils sont inscrits avec l'ensemble du champ de bataille sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Inaugurés en 1932, l'autel de la Patrie et la crypte sont l'œuvre de l'architecte Robert Danis et bénéficient du Label « Architecture contemporaine remarquable » (Crédit 4Vents pour Afut Sud-Alsace).

GLOSSAIRE

ABF	Architecte des Bâtiments de France
BD	Base de Données
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
MH	Monument Historique
PDA	Périmètre Délimité des Abords
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
RMC	Règlement Municipal de Construction
SRI	Service Régional de l'Inventaire
SIG	Système d'Information Géographique

Le travail réalisé dans le cadre de cette publication s'appuie notamment sur la base de données "Mérimée". Créée en 1978 et mise en ligne en 1995, elle recense le patrimoine monumental et architectural français de la Préhistoire à nos jours : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire, industrielle.

Sauf mention contraire crédits photos Afut-Sud-Alsace

CONSTATS



- 5 communes sur les 15 du territoire avec des périmètres de protection des Monuments Historiques (MH)
- 260 constructions remarquables et 501 constructions intéressantes identifiées
- Cernay, Thann et Wattwiller : une grande concentration de constructions remarquables et intéressantes dans les villes anciennement fortifiées
- Un état d'altération, de dégradation pour 1/3 des bâtiments étudiés à l'inventaire sur le territoire, dans les années 1970 et 1990
- Près de 250 constructions agricoles (logis, granges...) et un paysage rural marqué par des formes de bâti spécifiques (fermes monobloc, fermes en « retour d'équerre »)
- Une centaine d'habitats ouvriers et populaires à des niveaux variables de préservation
- 55 demeures bourgeoises de la fin du XIXe siècle et du début XXe de styles très divers, relativement méconnues et peu étudiées, mais très qualitatives et globalement bien préservées dans leurs écrans végétaux.
- Un patrimoine lié à la Guerre de 14-18 valorisé et un bâti et de la reconstruction marqué par le réemploi d'éléments anciens de décors

ENJEUX



En lien avec la base de données *SIG-patrimoine-piémont-Thur* réalisée :

- Engager des démarches de mise en œuvre de documents d'urbanisme **patrimoniaux**, en réponse aux situations variées en matière de sauvegarde et de mise en valeur du bâti ancien
- Ouvrir la possibilité aux communes d'engager un travail plus large de concertation sur « ce qui fait patrimoine localement »
- Préserver le **bâti intéressant et remarquable**, en matière de détails architecturaux, de volumes, de visibilité dans l'espace public, de présence d'un écran végétal etc.
- Comprendre que la **protection de l'intérêt patrimonial** d'un site relève des édifices intéressants ou remarquables, mais aussi de ce qui **constitue le cadre bâti** (alignements, gabarits, hauteurs, formes des toitures ou des cours etc.).

QUE RETENIR ? LES POINTS ESSENTIELS

Une Base de Données (BD) Afut Sud-Alsace du patrimoine d'avant 1948 du piémont de la Thur



Ce document restitue de manière synthétique et illustrée, une **Base de Données (BD) SIG-patrimoine-piémont-Thur sur les constructions d'avant 1948** réalisée par l'agence et remise aux collectivités locales. Les données y sont restituées, pour chaque élément identifié, selon les champs suivants :

Coordonnées des constructions identifiées : Ces dernières sont géolocalisées, ce qui permet de les situer sur un plan.

Dénomination (adresse) : Une construction est aussi identifiée par une adresse ou une dénomination usuelle (mairie, église, école ...).

Classe patrimoniale : Cet onglet propose une hiérarchie des édifices selon leur intérêt patrimonial pour les constructions à usage résidentiel actuel de remarquable à Intéressant. Cette hiérarchisation permet d'imaginer la définition des stratégies de sauvegarde et de mise en valeur différenciées.

Catégorie architecturale : Cet onglet permet d'identifier la nature fonctionnelle de la construction, en lien avec ses usages historiques. Les catégories sont notamment : Artisanale, commerciale ou tertiaire, Architecture civile, publique, fiscale, judiciaire, pénitentiaire ou de police, Architecture domestique ou agricole, Architecture funéraire, commémorative ou votive, Architecture industrielle ou militaire, Architecture religieuse, Architecture scolaire, hospitalière, sociale, culturelle, de recherche, de sport ou de loisir, ainsi qu'une catégorie Génie civil pour les ouvrages tels que ponts ou gares.

Champ sémantique spécifique : Cet onglet précise les données pour les édifices de la catégorie *Architecture domestique ou agricole* telles que ferme, maison, immeuble à logements, presbytère, logis prieural ou abbatial, logements ouvriers ou de contremaîtres, granges ou remises agricoles, constructions de jardin (pavillon, kiosque), demeures ou logements patronaux.

Reconnaissance patrimoniale : Ce champ recense les statuts juridiques ou repérages officiels dont bénéficient les édifices, issus d'inventaires et protections existants. Il distingue notamment les protections au titre des Monuments historiques (MH), les repérages à l'Inventaire général du patrimoine culturel, le label « Patrimoine du XXe siècle ».

Typologie spécifique et époque de construction : Afin d'affiner la lecture architecturale et historique des édifices, ce champ renseigne sur les formes bâties traditionnelles et les périodes chronologiques associées. Les typologies considérées comprennent par exemple : maison de vigneron traditionnelle, maison à « colombages » (ou à pans de bois), maison-ferme monobloc, maison-ferme avec cour, maison avec commerce, bâti régionaliste ou historiciste, bâti de la reconstruction (post-1918).

Descriptif : Une synthèse écrite présente, selon le degré d'importance patrimoniale, les caractéristiques architecturales, historiques et culturelles de chaque édifice. Ce texte constitue un support qualitatif indispensable à la compréhension de chaque élément individuellement recensé ou par ensemble.

Points d'alerte sur l'état sanitaire : Ce champ signale les observations relatives à l'état de conservation des édifices, indispensables pour évaluer leur vulnérabilité. Les catégories comprennent : dégradations ponctuelles, altérations notables, ruine ou état de péril, ou absence de dégradation visible (RAS).



Thann



Cernay



Uffholtz



Schweighouse-Thann

■ 1. Contexte et méthodologie de la mission	7
Les contours de la mission	8
Les sources mobilisées et les acteurs sollicités	9
Discerner les éléments du patrimoine bâti	10
■ 2. Restitution et interprétation des données	12
Les différents ensembles urbains et ruraux patrimoniaux	15
Un patrimoine domestique et agricole entre plaine et montagne	19
Les édifices culturels, civils et le 'petit patrimoine' emblématiques	23
De multiples enjeux liés à la préservation du patrimoine bâti	25
Sauvegarder sans figer	27

1. Contexte et méthodologie de la mission



Vue aérienne du centre ancien de Thann dans le corridor de l'entrée de la Vallée de la Thur
(Crédit 4Vents pour Afut Sud-Alsace)

Les contours de la mission

La Communauté de communes de Thann-Cernay comprend, 25 Monuments Historiques (MH) Classés ou Inscrits. En dehors de ces derniers, il est aussi nombre de constructions, ensembles urbains ou noyaux villageois qui participent à la qualité de cette partie de l'Alsace.

Il s'agit ici de restituer un travail d'**identification du patrimoine bâti ancien, d'avant 1948, de ce territoire**. L'objectif est de mettre en évidence des caractéristiques architecturales du territoire. Cela passe par **la réalisation d'un relevé des points d'intérêts patrimoniaux**. Celle-ci a pris la forme d'une **base de données SIG**, restituée ici, tant d'un point de vue méthodologique qu'en termes d'interprétation. Cette dernière a pour but d'être utile à la mise en œuvre de projets territoriaux, architecturaux et urbains dans le futur. Il s'agit de fournir un outil d'aide à la prise de décision et à la planification sur le territoire.

Pour protéger et mettre en valeur le patrimoine, il est important de connaître notre passé afin de **discerner la valeur et la signification de ce qui nous entoure**. Ceci est d'autant plus important que, dans un contexte de pression foncière accrue, il est nécessaire de préserver l'image des villes et des villages, sans pour autant figer toute évolution urbaine.

Les servitudes liées aux Monuments Historiques (MH)

5 communes sur les 15 du territoire sont concernées par la présence d'un MH et donc d'une ou de plusieurs protections au titre de la loi de 1913. Ainsi, le territoire ne compte pas moins de 25 MH, classés ou inscrits parfois partiellement, avec parfois une grande concentration comme à Thann qui en compte 15. Wattwiller et Cernay disposent de périmètres délimités des abords en substitution de l'habituel rayon de 500 mètres.

Le champ de bataille du l'Hartmannswillerkopf est aussi à signaler. Il fut classé MH le 2 février 1921 (également sur les communes de Hartmannswiller, Soultz-Haut-Rhin et Wuenheim hors du territoire).



Qu'est-ce que le patrimoine ?

Pour l'historienne de l'art Gabriele Dolff-Bonekämper le patrimoine se définit « *selon le point de vue de l'héritier, qui accepte de son plein gré ce qui lui est transmis et lui attribue un sens et une valeur* » *. Dans une acceptation plus large, il peut également relever du bien commun. Contribuant à la qualité du cadre de vie, il participe à distinguer un territoire et à lui conférer identité et attractivité.

En France, la préservation du bâti ancien « patrimonial » découle de la protection des **Monuments Historiques** (MH), classés et inscrits. Ces pratiques s'ancrent dans une volonté progressive de la puissance publique de parer aux séquelles de la Révolution qui vit disparaître châteaux et églises, puis des conséquences de l'ère industrielle.

La notion de patrimoine a depuis évolué. A la question de la sauvegarde de biens matériels, meubles ou bâtis à valeur historique et artistique, s'ajoutent désormais d'autres sujets. En matière d'architecture, **l'élément à protéger n'est plus vu comme un objet isolé**, à l'image de la cathédrale Notre-Dame de Paris, délogée de son environnement urbain au XIXe siècle, mais bien comme formant un ensemble avec ses abords. **La protection des ensembles urbains et paysagers** en tant que tel, et l'émergence d'un **patrimoine immatériel** ont par la suite fait évoluer les regards et les législations.

Le patrimoine désigne également un processus qui attribue **un sens, à un moment donné** et dont la valeur est conférée par une **reconnaissance collective**. Cette dernière correspond au processus de **patrimonialisation** par lequel un élément est considéré comme étant digne d'être préservé pour l'avenir.

*Gabriele Dolff-Bonekämper, « *Denkmalpflege* » et « *patrimoine* », in Cohen/Frank (dir.), *Interférences/ / Interferenzen. Architecture Allemagne-France 1800-2000*.

■ Alimenter les futurs documents d'urbanisme

Dans les périmètres de protections des MH, les Architectes des Bâtiments de France (ABF) veillent à préserver les abords des monuments. En sus de ces pratiques, les documents d'urbanisme constituent désormais un outil complémentaire en termes de sauvegarde et de mise en valeur des paysages bâtis et de certaines constructions particulières, au regard de l'Article L151-19 du Code de l'Urbanisme (CU).

Il convient dès-lors d'établir des **listes et descriptifs des éléments patrimoniaux** qui alimentent la production des futurs documents d'urbanisme. Le but est de contribuer à les **protéger et les valoriser de manière circonstanciée**. Ainsi ce travail a synthétisé des enjeux, des caractéristiques du patrimoine bâti et contribue à donner à voir des spécificités communales ou typologiques en la matière.

La question de l'ancienneté est une donnée capitale, pour considérer avec du recul la valeur patrimoniale d'une construction. **La date de 1948** fait office de repère temporel, comme **point de bascule dans la modernité**, à la suite de la 2^e Guerre mondiale. Cette ancienneté n'est toutefois pas suffisante pour justifier de règles spécifiques de protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU(i)). Ce sont davantage des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural qu'il convient d'identifier, d'où l'intérêt de la publication.

La base de données produite et ce document de méthodologie et d'interprétation ont pour objet de servir aux futures équipes en charge de documents d'urbanisme communaux, afin d'intégrer un volet patrimonial, à leur travail. Ces dernières auront ainsi **à leur disposition une série de fiches numériques de constructions ou d'ensembles urbains** intéressants ou remarquables. De même, l'état de conservation et les éventuelles altérations de ce patrimoine ont été relevés, afin de nourrir le plus finement des préconisations, des prescriptions et des actions ciblées. **Ce document permet de mettre en avant des motifs d'ordre urbains, historiques ou architecturaux plus ou moins prégnants** pouvant permettre de justifier des enjeux de protection et de mise en valeur. Ces informations peuvent être complétées par la suite par les communes.



Prises en compte du patrimoine au travers d'articles du Code de l'Urbanisme (CU)

Le PLU(i) patrimonial

Article L151-19 du CU

« Le règlement peut identifier et **localiser les éléments de paysage** et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, **le cas échéant, les prescriptions** de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration (...). »

Le permis de démolir

Article L421-6 du CU (2e §)

« Le permis de démolir peut être **refusé ou n'être accordé que sous réserve** de l'observation de prescriptions spéciales si les travaux envisagés sont de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti, des quartiers, des monuments et des sites ».



Laire de la mission, le piémont de la Thur, entre plaine et montagnes

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

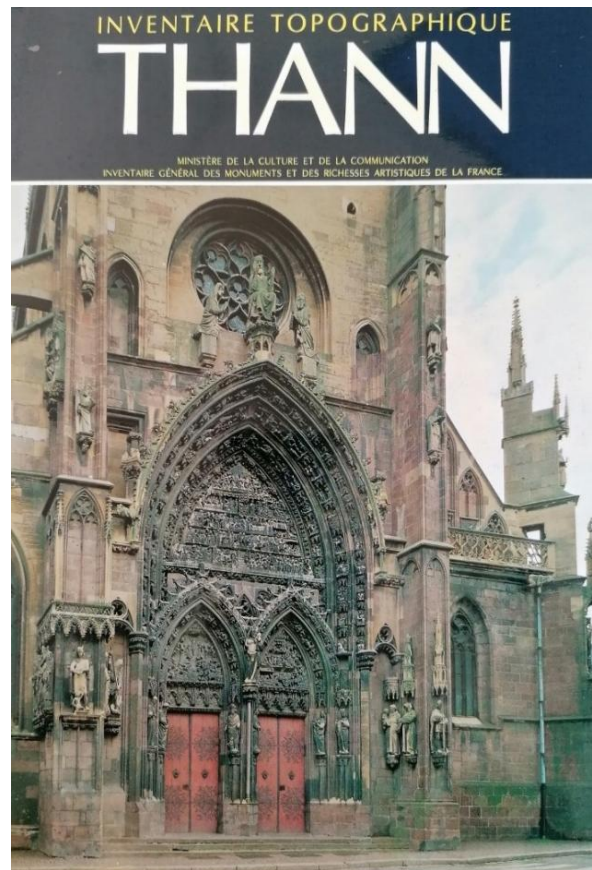
Les sources mobilisées et les acteurs sollicités

L'identification du patrimoine repose sur une **synthèse des données connues**, sur le territoire et son aménagement au cours du temps. Cette phase de recherche constitue une étape essentielle en amont du travail de terrain.

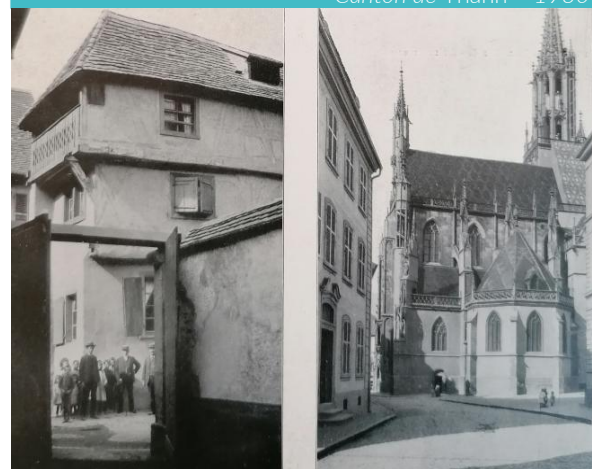
Il est à souligner l'importance des données et des publications déjà disponibles sur le territoire. Citons, en premier lieu, les éléments étudiés par le Service Régional de l'Inventaire (SRI), de la BD *Mérimée* (partiellement disponible en ligne sur la plateforme POP), de leurs centres de ressources, qui ont été mobilisées dans la base de données constituée pour les communes. En deuxième lieu, mentionnons la *Denkmalarchiv* de la DRAC, dont l'origine remonte aux temps du *Reichsland Elsaß-Lothringen*, ainsi que d'autres ouvrages signalés en bibliographie.

Compiler et restituer le contenu de ces différentes ressources disponibles permet d'asseoir une première liste d'édifices, dont la présence est légitimée par un **travail scientifique préalable, de reconnaissance**. Toutefois, il peut être complété, dans la mesure où l'état des éléments étudiés évolue constamment, tout comme l'intérêt ou l'attachement symbolique porté à tel et tel type d'objet. La mémoire du bâti de l'annexion (1870-1918), a, par exemple, suscité beaucoup de rejet avant d'être aujourd'hui reconsidéré. Les ressources et les échanges avec les **sociétés locales d'histoire** ont aussi été déterminants pour aborder les évolutions du paysage bâti, surtout dans ce territoire ayant connu autant de destructions. Leur regard critique sur l'évolution de leurs communes nous a également été utile.

Pour faciliter l'interprétation du vocabulaire utilisé le travail s'inscrit dans les définitions contenues dans le *Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés* de 2013. La *BD-SIG-patrimoine-piémont-Thur* s'est aussi inspirée de l'organisation des catégories et des champs spécifiques pour organiser la donnée. Les descriptifs produits par l'inventaire sont mentionnés et parfois cités, dans la base de données constituée



Une source majeure : l'Inventaire Topographique du Canton de Thann - 1980



Images tirées de l'ouvrage *Völkertümliche Kunst Aus Elsass-Lothringen* (K. Staatsmann - 1911)

Les sociétés locales d'Histoire

Leurs équipes, musées et centres de documentation constituent un point de départ important pour la recherche patrimoniale. Nous les remercions pour leur accueil.

La société d'Histoire 'Les Amis de Thann' :
<https://www.les-amis-de-thann.com/>

Société d'Histoire et d'Archéologie de Cernay et environs :
<https://www.musee-cernay.org/>

Discerner les éléments du patrimoine bâti

La mission a démarré par une collecte des données produites par l'inventaire, pour constituer une base de départ. Certaines de ces informations datent des années 1970 (Canton de Thann), ce qui nécessite de vérifier si l'état actuel correspond au descriptif effectué à l'époque et si des compléments peuvent être suggérés. Pour les compléter, des visites de terrain ont été accompagnées par la sollicitation de mairies et des sociétés d'histoire et savantes locales. Cet apport de regards et de connaissances complémentaires est non négligeable.

Pour identifier les éléments étudiés, il s'agissait, en premier lieu, de les classer. Ainsi, **chaque élément identifié fait l'objet d'un signalement** avec sa fonction principale, sa catégorie au regard du *Thésaurus*, de ce qui en fait un élément « typique » d'une époque ou du territoire, ses altérations ou ses dégradations (état sanitaire), s'il s'agit d'un patrimoine reconnu (MH ou relevant du travail du SRI) et son niveau d'intérêt (remarquable ou intéressant). Les considérations sur la datation sont détaillées dans le descriptif de chaque élément étudié. Une même construction peut être composée d'extensions, avoir connu des modifications successives et présenter ainsi un aspect composite.

Pour déterminer le degré d'intérêt d'un bâtiment ou d'un édicule sélectionné, il s'agit de relever ce qui pourrait être qualifié de **caractéristiques patrimoniales***. Ces derniers relèvent notamment d'**éléments** qui, dans la technique, les détails ornementaux la volumétrie ou l'histoire, **lui confèrent une singularité**. De même, en quoi cet objet est-il marquant en matière de **contextualité*** dans le paysage urbain ? L'addition de différentes marques d'intérêt et les **altération/dégradations** de celui-ci font osciller sa valeur **d'intéressant à remarquable**.

Éléments remarquables ou intéressants, quelles protections ?

Sur la base de différents critères précités il est possible d'établir une hiérarchie des éléments identifiés, pour lesquels des mesures de sauvegarde et de mise en valeur différenciées seraient prises. Il peut ainsi être considéré que **la disparition ou la modification de l'aspect des constructions remarquables** (parfois protégées, mais pas systématiquement) **est extrêmement préjudiciable pour le territoire**. Pour ce qui est des **constructions intéressantes, des évolutions sont envisageables** dans la mesure où elles ne porteraient pas atteinte, ou modérément, aux caractéristiques patrimoniales d'un paysage bâti dans son ensemble.



* Une source d'inspiration : La méthode « RIC+ ».

Les éléments à identifier ont-ils des caractéristiques dignes d'intérêt ? En matière de :

Rareté : « au sens où ils sont l'exception par rapport au bâti ordinaire ».

Intégrité : « en référence à un état initial de l'édifice ».

Contextualité : « conféré par une intégration dans un contexte de proximité ».

La méthode comprend également un volet d'identification participative, qui peut permettre de compléter les travaux d'inventaires du patrimoine bâti existant. Le travail ici restitué s'inspire librement de cette critériologie pour mesurer l'intérêt de telle et telle construction et justifier de son identification (voir pages suivantes)

Source : Romeo Carabelli, Mathieu Gigot, Amélie Robert (Dir.). *Identifier et caractériser le patrimoine de proximité. Vers une approche participative*. Mission Val de Loire, pp.199, 2022, 978-2-9581106-0-4. halshs-03683440

■ Intérêt architectural et historique

Le travail effectué a été l'occasion de s'interroger : dans quelle mesure les constructions sélectionnées sont-elles liées à un événement, un personnage ou une fonction d'intérêt **historique** (attaché à un événement par exemple) ? Présentent-elles, en outre, un caractère **architectural** qualitatif ? Ce dernier est conféré par une richesse ornementale, une composition de façades ordonnancées, des techniques constructives et l'emploi de matériaux particuliers, etc.

Le fait qu'une construction soit **inscrite ou classée comme un MH ou étudiée à l'inventaire** est un critère important pour qualifier une construction d'intéressante, voire de remarquable, sans être nécessairement suffisant. En effet, certains éléments rares peuvent aussi avoir échappé à des mesures de protection ou d'inventaire, dans la mesure où ils n'étaient pas jusqu'alors considérés comme ayant un caractère patrimonial prégnant.

■ Altérations ou dégradations ?

Les éléments sont-ils bien conservés et/ou présentent-ils **des dégradations, des altérations et sont-elles réversibles** ? Parfois une modification de façade fait perdre de son intérêt à une construction, quand bien même il serait inscrit à l'inventaire. Les isolations extérieures, les extensions hasardeuses en termes de volumétrie et de matérialité, la disparition des modénatures sont particulièrement à prendre en compte.

Au-delà de l'intégrité, l'authenticité est de nature à questionner. D'importantes modifications peuvent diminuer l'attrait de certains éléments bâtis. Toutefois, ces traces successives ont parfois aussi un intérêt. Ainsi, sur le territoire, nombreuses sont les constructions qui ont connu des transformations à la suite des destructions de la Grande-guerre. Celles-ci leur ont conféré un caractère composite qui n'est pas dénué de sens et d'intérêt.

Ces situations interrogent, de même qu'un mauvais **état sanitaire** d'une construction **peut compromettre sa sauvegarde et sa mise en valeur**. Relever des bâtiments, altérés ou dégradés, a aussi pour intérêt de désigner des éléments à sauvegarder ou à mettre en valeur en priorité.



Cernay – Porte de Thann - Classement le 19/03/1920. Abrisant le musée des Amis de la *Porte de Thann*, l'édifice est emblématique.



Leimbach – Les ruines de l'église Saint-Blaise.



Thann - Maison Ehrhard au début du XXe Image tirée de : Karl Staatsmann (Dir.) *Volkstümliche Kunst aus Elsass-Lothringen*, 1911.



Le même bâtiment en 2025 – Inscription aux MH le 02/04/1946, après les modifications.



Bâtiment étudié par le SRI, dont une isolation par l'extérieur a depuis profondément banalisé l'aspect et diminué l'intérêt.

■ Insertion du bâti dans son environnement

La valeur patrimoniale d'une construction identifiée peut également être conférée par la façon dont cet **élément constitue un point de repère dans un site**. Il est alors à noter s'il s'y singularise ou s'il **participe à la qualité d'un quartier ou d'une rue**. Ainsi une insertion qualitative dans un site **peut aussi être conférée par l'impression d'homogénéité des formes architecturales**. Elle peut être le fruit d'éléments de détails architecturaux récurrents, participant à l'identité des lieux (pans de bois, chainages d'angles...). Par ailleurs, le gabarit régulier, l'implantation systématique du bâti par rapport à la voirie, la mitoyenneté, l'épannelage homogène des toits et le rapport unitaire à l'espace public et au végétal peuvent contribuer à **une unité et une cohérence qualitative** à sauvegarder ou mettre en valeur.

Ces caractéristiques d'ensemble peuvent également être perçues comme **porteuses de valeurs esthétiques propres**. Dans un contexte spécifique, un élément bâti peut être considéré comme particulièrement intéressant à préserver au regard de son environnement.

La mission a aussi relevé **des ensembles bâtis urbains et ruraux patrimoniaux qui dépassent l'échelle architecturale**. Cela consiste en un groupe de constructions, un quartier, s'inscrivant dans une logique de tissu cohérent (ayant des logiques d'ensemble de composition des façades, d'alignement régulier ...) ou de morphologie de bâti et de volumétrie spécifique (rapport des pleins et des vides). On peut prendre l'exemple d'un ensemble de cours de fermes en « L », d'immeubles mitoyens dans un noyau urbain fortifié ou relevant d'une conception unitaire (cité ouvrière ...).

Outre les bâtiments, mentionnons le « **petit patrimoine** » qui participe aussi à la qualité du paysage bâti. Les édifices qui le composent sont composés de fontaines, calvaires, monuments aux morts, murs de clôture, lavoirs etc.



A Thann, l'ancien centre fortifié présente des valeurs esthétiques en lien avec la présence de nombreux éléments remarquables et singuliers, comme la Collégiale, mais aussi par un bâti cohérent du point de vue de ses formes et de sa matérialité.



L'intérêt pour un bâtiment peut être renforcé par sa visibilité dans le lointain, qui en fait un repère dans l'espace urbain, comme ici à Thann.



A Cernay le centre ancien est entouré de plusieurs cités ouvrières, composées de bâtiments réalisés selon un plan type, mais qui ont été modifiés avec le temps.

2. Restitution et interprétation des données



Vue aérienne du centre ancien de Cernay et son plan carré si distinctif
(Crédit 4Vents pour Afut Sud-Alsace)

INTERPRETATION DES DONNEES

D'un point de vue architectural, la diversité des catégories recensées témoigne des différentes phases de développement du territoire. Au sein d'ensembles d'habitat ruraux et urbains se trouvent des constructions héritées du passé agricole et propres aux bourgs fortifiés, mais aussi des édifices liés aux périodes de la révolution industrielle et de la reconstruction après 14-18. Par ailleurs, le territoire se distingue par la présence de pas moins de 25 MH (principalement médiévaux et de l'époque de la Renaissance). Citons notamment des édifices emblématiques comme la Collégiale de Thann, ainsi que des vestiges de châteaux, ainsi qu'un petit patrimoine singulier.

Cette diversité soulève aussi des enjeux spécifiques en termes de conservation et de valorisation, notamment dans les secteurs soumis à pression foncière ou à des logiques d'évolution des trames urbaines. En voici les principales composantes, architecturales et urbaines. Il s'agira de dresser un aperçu des principales caractéristiques et des enjeux particuliers de préservation de ces dernières.

Afin classer et les différents éléments identifiés, la BD SIG organise les éléments identifiés selon leur intérêt patrimonial (cf. p.31), pour les constructions à usage résidentiel actuel de remarquable à Intéressant et remarquable pour les autres types de constructions (civiles, religieuses...). Cette hiérarchisation permet d'imaginer la définition des stratégies de sauvegarde et de mise en valeur différenciées.

Au sien de la BD SIG, les éléments identifiés sont également catégorisés selon la nature fonctionnelle de la construction, en lien avec ses usages historiques, selon leur état et s'ils sont protégées au titre des MH ou repérés à l'inventaire. Un autre classement consiste en la différenciation en cinq catégories d'ensembles urbains et ruraux patrimoniaux, qui vous sont présentés dans les pages suivantes. Ces derniers sont : les noyaux urbains d'habitat mitoyen et dense, les formes d'aménagements traditionnels des villages (avant le XIXe siècle, les faubourgs anciens d'habitat dense, les quartiers de villas et les cités ouvrières.

Les différents ensembles urbains et ruraux patrimoniaux

■ Noyaux urbains d'habitat mitoyen et dense



Fortifiés ou non, ces ensembles se caractérisent par une grande compacité de l'habitat. Dans ce type de bourgs ou « *villages-tas* », les façades sont généralement à l'alignement et les cours ou jardins sont séparées des rues par le bâti.



Les villes fortifiées et leurs vestiges. La Tour des sorcières (classement MH en 1963) et le peuplier qui l'accompagne (site inscrit) dans leur environnement urbain dense (photo en haut). De l'autre côté du centre-ville la tour des Cigognes classée MH en 1920 jouxte d'anciennes douves formant un ensemble continu et qualitatif de jardins.

Le territoire comprend trois communes, dont les noyaux urbains étaient autrefois entourés de remparts. *L'Atlas des villes médiévales d'Alsace* de François J. Himly (1970) mentionne à ce sujet Cernay, Thann et Wattwiller. Ces trois bourgs concentrent également une forte densité de bâtiments intéressants ou remarquables, qu'ils soient repérés ou non à l'inventaire ou encore inscrits ou classés MH. Au sein des anciens noyaux

INTERPRETATION DES DONNEES

fortifiés, la densité des activités de commerces ou d'activités est y est aussi importante. Les parcelles sont étroites et parfois exclusivement bâties.

Pour ce qui est des anciennes cités fortifiées, la présence ancienne de remparts est évidente avec des **fragments des anciens murs**. Toutefois, c'est aussi l'organisation du bâti qui trahit leur existence passée. Autour des murs, le « vide » laissé par les anciennes douves a souvent fait place à des jardins. Ces ensembles parfois sur-bâties avec des garages et des cabanes de jardins font d'ores-et-déjà l'objet de préconisations spéciales dans le PLU de Thann, en vue de rétablir ces espaces végétalisées. Ce document d'urbanisme veille également à l'équilibre des hauteurs de constructions d'un îlot à l'autre, en prescrivant de manière assez fine des hauteurs à respecter en fonction du contexte.



La présence d'anciens remparts laisse des traces autres que des murs et des tours. Il est ainsi à signaler des alignements de façades, (comme sur la photo du bas) à Cernay, dans la continuité des anciens murs.

Ces trois sites anciennement fortifiés sont **couverts par des périmètres d'abords de MH** (périmètres délimités des abords à Cernay et Wattwiller), ce qui est de nature à favoriser la protection des caractéristiques du bâti ancien et prévenir d'évolutions préjudiciables pour le tissu urbain dans son ensemble. Il n'est toutefois pas rare d'y trouver des bâtiments dans un état sanitaire préoccupant. Ainsi à Thann, la Maison Curiale bien qu'inscrite MH présente un état préoccupant. Certaines déconstructions et reconstructions peuvent également être problématiques dans la mesure où elles viennent perturber l'implantation traditionnelle des constructions à l'alignement (cf. fin de chapitre).

Sans avoir connu de remparts, les noyaux urbains primitifs de Vieux-Thann et Uffholtz témoignent aussi d'une certaine compacité du bâti. Il s'agit de *Hüffendorfer* (d'après la géographie rurale allemande) ou « village-tas » en français. Le bâti y est implanté de manière continue le long des axes et le parcellaire y est aussi étroit. Le cas de Vieux-Thann est toutefois particulier. A la compacité du bâti le long des axes répondent de profonds jardins en fond de parcelles.

Formes d'aménagements traditionnels des villages



Dans le cas des villages de piémont et de plaine, l'organisation de la trame bâtie ancienne est dite linéaire, dans ce qui peut être qualifié de villages rues. **Le bâti peut présenter des aspects récurrents dans son implantation** (pignons sur rue, cours ouvertes ou la présence de fermes monoblocs...). Dans certains cas de figures, les fermes se composent de granges implantées perpendiculairement au logis en plaine ou dans la continuité du faitage comme à Leimbach et Bourbach-le-Bas.

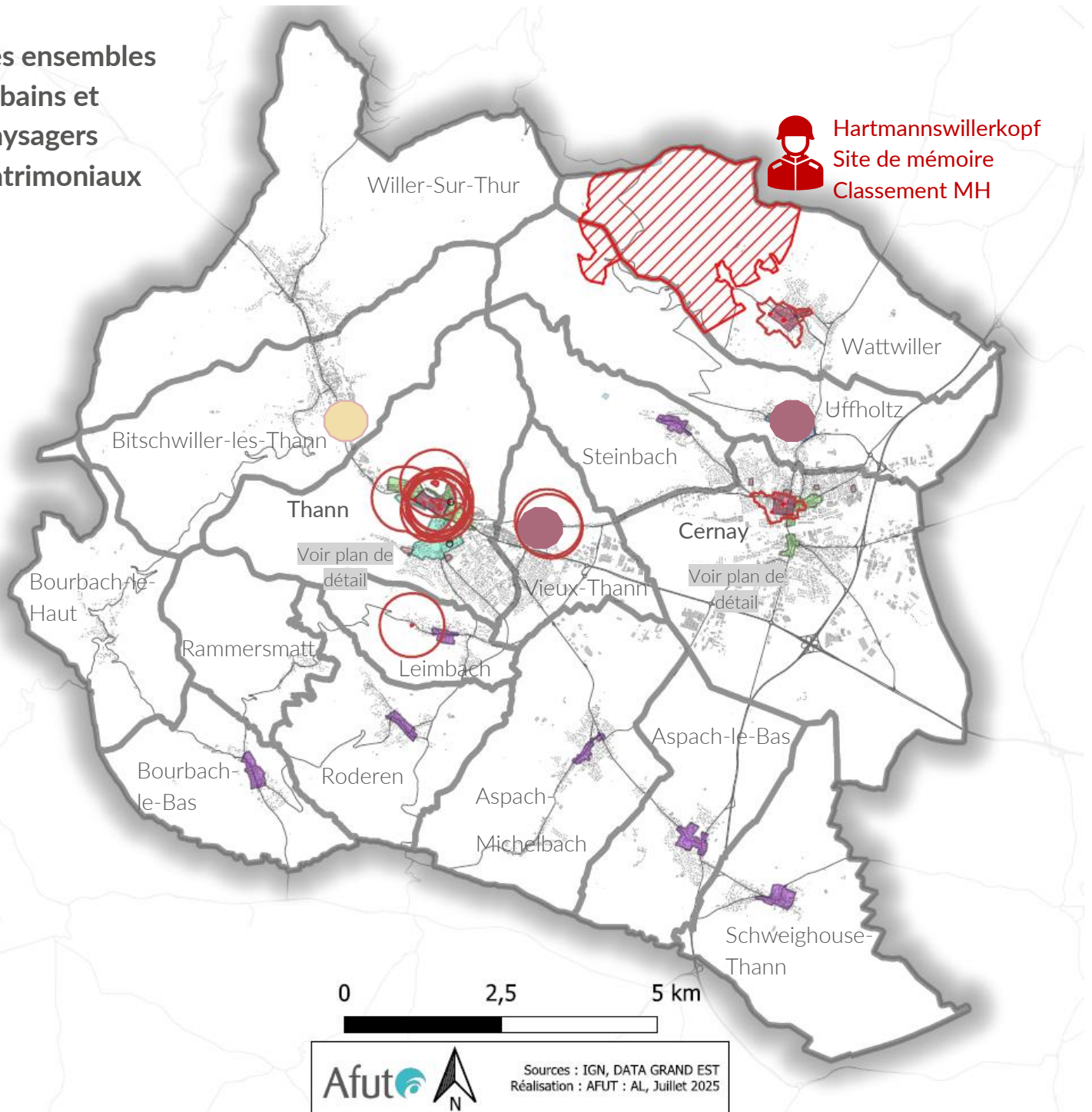



A Roderen, le bâti rural se développe le long d'une **rue principale** (village rue) avec des pignons de maisons sur rue et des cours latérales. Schweighouse-Thann, présente une morphologie urbaine similaire avec de vastes granges en « retour d'équerre ».

Le bâti et les cours occupent souvent un espace assez large (bien plus que dans les bourgs). Les jardins, quand ils ne sont pas sur-bâties, accueillent des potagers et vergers en pourtour de ces secteurs. Une pression foncière accrue sur ces espaces non-bâties peut conduire à un « bourrage » parcellaire, ce qui serait préjudiciable pour le cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique. A l'exception de Leimbach ces ensembles ruraux ne présentent pas de périmètres de protection des MH.


INTERPRETATION DES DONNEES

Les ensembles
urbains et
paysagers
patrimoniaux




- 

Noyaux urbains d'habitat mitoyen et dense (fortifiés ou non)
- 

Formes d'aménagements traditionnels de villages
- 

Les faubourgs anciens
- 

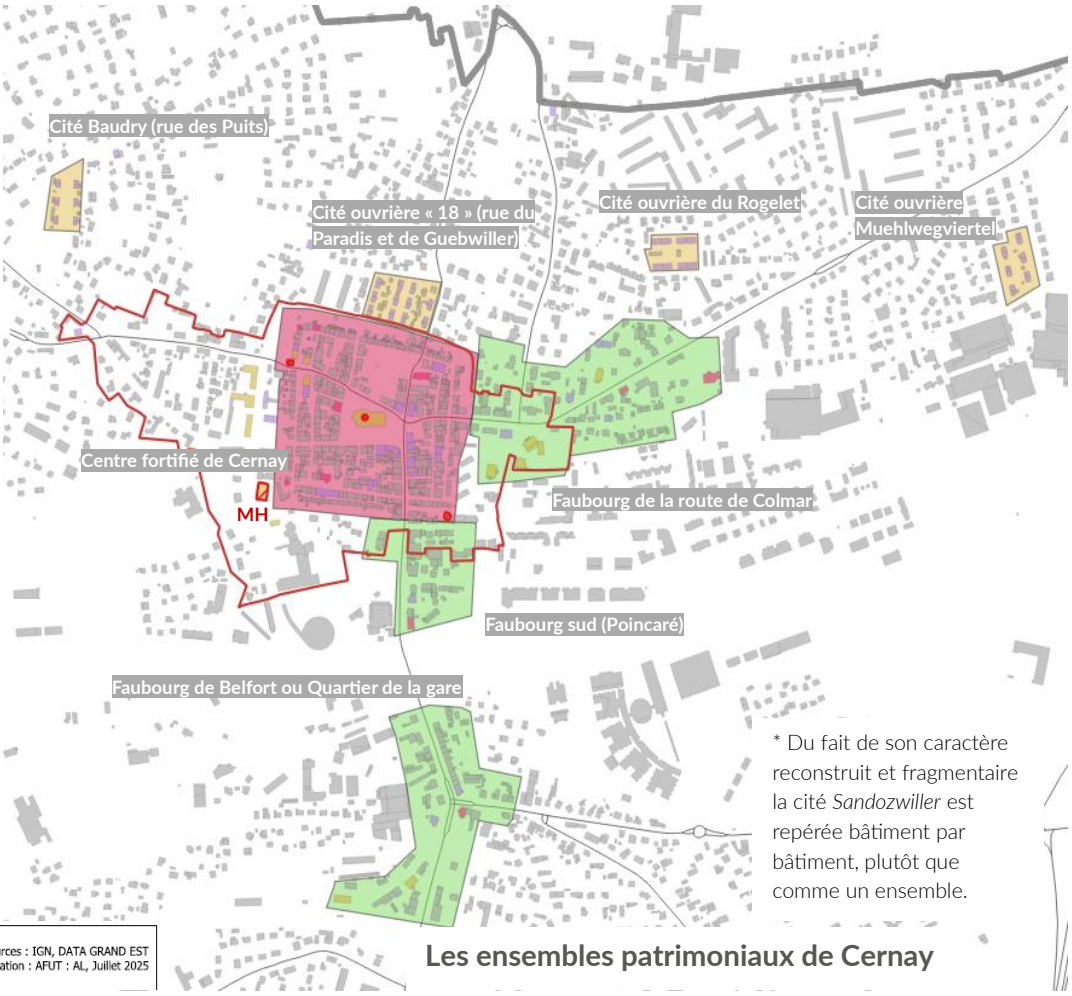
Habitat ouvrier et populaire
- 

Quartiers de villas
- 

Périmètres de servitudes d'abords de MH

INTERPRETATION DES DONNEES


-  Noyaux urbains d'habitat mitoyen et dense
-  Formes d'aménagements traditionnels de villages
-  Les faubourgs anciens
-  Habitat ouvrier et populaire
-  Quartiers de villas
-  Périmètres de servitudes d'abords de MH



Afut  Sources : IGN, DATA GRAND EST
Réalisation : AFUT : AL, Juillet 2025

-  Noyaux urbains d'habitat mitoyen et dense
-  Formes d'aménagements traditionnels de villages
-  Les faubourgs anciens
-  Habitat ouvrier et populaire
-  Quartiers de villas
-  Périmètres de servitudes d'abords de MH et sites classés (arbres remarquables)



Afut  Sources : IGN, DATA GRAND EST
Réalisation : AFUT : AL, Juillet 2025



La répartition du bâti ancien se fait parfois le long d'une voie de communication et/ou d'un cours d'eau comme à Roderen. Sources IGN, DATA GRAND EST, réalisation Afut Sud-Alsace.

■ Les faubourgs, cités ouvrières et les quartiers de villas



Les faubourgs anciens d'habitat dense ont connu un développement le long des axes de communications menant aux principaux bourgs. Le tissu urbain y est très hétérogène, mais comprend une importante concentration de constructions intéressantes. Il n'est pas rare que les logiques d'implantation du bâti soient assez variables d'une rue à l'autre. Les éléments qualitatifs sont plus ponctuels. On note toutefois ponctuellement un ordre continu de façades le long de certains grands axes (ligne des hauteurs à l'égout de toit régulières, mitoyenneté, et des reculs réguliers sur l'alignement par exemple). Il est ainsi possible de citer à Cernay le long de la rue Raymond Pointcarré et Thann au Faubourg Saint-Jacques.



Si les demeures d'industriels étaient plutôt implantés proches de l'industrie, « des quartiers de villas » ou de demeures de notables se sont constitués à Thann. Notons ainsi, le quartier autour de la Sous-préfecture (grandes constructions de styles éclectiques implantées dans un écrin végétal). A Vieux-Thann et Cernay les maisons bourgeoises sont plutôt incluses des faubourgs hétérogènes.



Outre l'intérêt des façades, prises individuellement, la qualité réside parfois aussi dans la **composition générale** de ces dernières, comme ici à Cernay. Les retraits réguliers sur alignement avec des « jardins de devant » constituent aussi des éléments patrimoniaux.



Le patrimoine bâti lié au passé ouvrier ou aux prémices du logement social est un marqueur territorial pour la communauté de communes. Leur état est très variable d'une cité à l'autre (façades modifiées, jardin très largement sur-bâti). Ces ensembles se trouvent souvent hors d'atteinte des périmètres de protections des MH (Cité de logements Av. Poincaré à Thann).



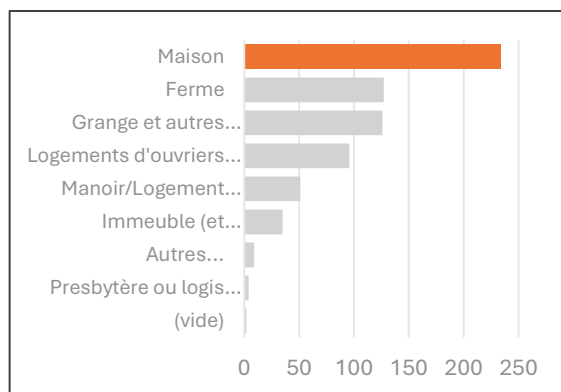
L'essor de l'industrie textile a aussi entraîné la croissance de **cités ouvrières et d'habitat social** et de faubourgs notamment à Cernay. Les habitations des faubourgs sont souvent adossées à une fonction économique comme des usines, des ateliers. Au sein de ce type de tissu de faubourgs globalement assez hétéroclites, se trouvent toutefois des ensembles urbains spécifiques à préserver. Il en existe plusieurs comme à Thann, Bitschwiller-les-Thann ou Cernay. Situées en général à proximité d'une ancienne usine elles connaissent une certaine homogénéité dans le plan des masses (reculs à l'alignement et à la hauteur régulière des toitures) et un registre formel unitaire (parfois altéré par de multiples extensions sur les parcelles et des modifications de façades). L'état de ces ensembles est assez variable (voir partie suivante).

INTERPRETATION DES DONNEES

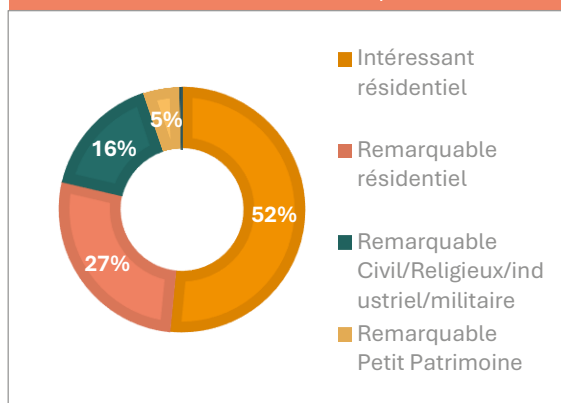
Un patrimoine domestique et agricole entre plaine et montagne

Le recueil des données, effectué dans le cadre de ce travail, met en évidence **une prépondérance des constructions résidentielles à vocation domestique et agricole**. Ainsi, sur près de 960 constructions recensées, plus de la moitié (52 %) appartient à la catégorie « intéressant résidentiel ». Près de 690 bâtiments sont identifiés, soit environ 72 % du total ont une vocation résidentielle.

Dans le détail, notons 128 fermes et granges ou remises agricoles. Les maisons à cour en «L» ou retour d'équerre et plus rarement en «U» ou fer à cheval présentent près de 143 des cas. Pour leur part, les bâtiments régionalistes et ceux issus de la reconstruction après la Grande Guerre, respectivement dans deux-cents et une centaine de cas.



Répartition des principales classes patrimoniales des constructions identifiées dans le cadre de la mission – Source Afut Sud-Alsace, BD Patrimoine



Nombre de constructions à vocation domestiques et agricoles identifiées par type, – Source Afut Sud-Alsace, BD Patrimoine piémont Thur

Les différentes maisons d'habitat vernaculaire et les dépendances agricoles

Ces constructions constituent la trame principale du paysage bâti local, les éléments les plus courants (cf. graphiques précédents).



Une maison à pans de bois d'Aspach-Michelbach avec sa grange en fond de cour. Ce bâtiment est un cas d'école de restauration patrimoniale, le logis était auparavant recouvert d'un bardage qui camouflait le colombage.

Bien qu'elle ne soit pas particulièrement emblématique du secteur, la « maison à pans de bois », se trouve fréquemment dans les communes de plaine, jusque dans le piémont. Dans un environnement qui en est relativement dépourvu, ce type de constructions se démarque dans le paysage urbain. Outre l'intérêt pour le marqueur identitaire qu'est le « colombage », ce type de bâti se singularise également par sa morphologie générale singulière. Le pignon est le plus souvent orienté perpendiculairement à l'axe de la rue. La grange s'inscrit soit dans la continuité de faitage ou en retour d'équerre (en L), simple ou double (en U). La cour est presque toujours visible depuis l'espace public. Cela n'est pas nécessairement toujours le cas en Alsace. Attention, le pan de bois peut également être présent sur des architectures plus récentes (régionalistes ou de la reconstruction voir plus loin).

Notons qu'en matière de défis spécifiques à ce type de constructions, l'ossature peut être cachée derrière de la chaux et parfois - et c'est problématique - par de l'isolant ou des enduits ciment. Cela peut se révéler préjudiciable sur le long terme pour les remontés d'humidité par capillarité dans le bois. L'enjeu global est de tenter de préserver les ossatures lorsqu'elles sont visibles pour des raisons

INTERPRETATION DES DONNEES

esthétiques, mais aussi techniques et sanitaires. Au-delà de l'aspect c'est aussi la forme générale du bâti, l'organisation des vides et des pleins, son systématisme à l'échelle de la rue qui contribuent à la qualité des espaces dans leur ensemble. Les cours visibles et la faible hauteur des clôtures sont également des éléments à préserver.



L'habitat des vallées et des montagnes est en général plus **dépouillé et sobre**. Certains bâtiments sont cependant intéressants et se distinguent par des compositions de façades symétrique et ordonnancée et la persistance de granges en continuité de faitage comme ici à Rammersmatt. Cette construction date probablement du début du XXe siècle, bien que relativement récente elle conserve des caractéristiques de l'habitat vosgien.

La **ferme vosgienne** présente sous la forme d'une construction monobloc où le logis, l'étable et la grange sont accolées souvent sous le même faitage. L'ensemble se présente sous la forme d'un rez-de-chaussée parfois légèrement surélevé, au-dessus d'un cellier. Le faitage du toit est très généralement parallèle à la rue, faisant du mur gouttereau sa façade principale. Il n'est pas rare que ce type de construction soit mitoyenne, un aspect important pour le paysage bâti rural à préserver.

Notons que dans les communes de Willer-Sur-Thur et Bitschwiller-les-Thann, les constructions présentent une orientation des logis parallèles à la rue, quand c'est plutôt l'inverse dans les autres villages de plaine et de piémont. Le bâti est implanté de manière plus lâche.



Ancienne maison de vigneron datant du XVIIe siècle avec ancien portail à arc en entrée de cour, à Uffholtz. Notons les chaînages d'angle en pierre, un détail distinctif et fréquent dans les modénatures.



Détail d'un **encadrement de porte en arc**, à Uffholtz avec des motifs sculptés en référence aux activités de la vigne, comme une serpette.

La **maison du Vignoble** se compose généralement d'un rez-de-chaussée maçonné. Il n'est pas rare qu'elle s'accompagne d'un porche en entrée de cour (ce qui est peu fréquent dans le territoire pour les autres types de fermes). Elle se caractérise par des ouvertures assez conséquentes pour faciliter le passage des charrettes et des tonneaux. Le logis domine parfois une cave surélevée, en demi-sous-sol, en lien avec l'exploitation viticole. Ces constructions s'accompagnent généralement de décors sculptés, ce qui permet de les distinguer. Bien moins fréquent que d'autres types d'habitats agricoles sur le territoire, ce patrimoine a lui aussi subi les affres des guerres. Il n'est dès-lors pas rare que les éléments ornementaux anciens et faisant référence au passé viticole soient présent sur des façades en réalité plus récentes.



Au fond de la perspective, très visible dans l'espace public, **une maison urbaine du XVI^e siècle**, qui aurait appartenu au bailli Richard Kloetzlin d'Altenach. Dans sa tourelle, l'escalier à vis proéminent constitue un élément distinctif du paysage environnant. Le caractère historique, couplé à la visibilité et à la qualité architecturale confèrent un caractère remarquable à l'édifice.

La **maison mitoyenne de ville** dispose d'un parcellaire étroit et souvent deux à trois niveaux. A Cernay, et surtout Thann certaines font montre d'une grande richesse ornementale. Il est à signaler des éléments comme des oriels, des fenêtres à meneaux ou des linteaux sculptés. Les rez-de-chaussée sont occupés par des boutiques/locaux artisanaux sur les axes les plus passants. Présentant des logements exigus, ces typologies d'habitats sont parfois délaissées aux profits de stockages de commerces par exemple.

La maison de ville peut, dans certains cas, se présenter sous la forme de maisons fortes dédiées à la noblesse, avec souvent des escaliers à vis dans des tourelles, des communs et des cours. La demeure dite hôtel de *Schoenbeck* à Cernay ou le château *Gohr* à Wattwiller présentent également la caractéristique d'être partiellement ou complètement détachés du reste du tissu bâti.



Les XIX^e et XX^e siècles ont également produit des éléments singuliers dans le paysage des villes. On constate, une riche ornementation de bâtiments de **styles éclectiques, aux accents régionalistes ou historicistes**. Cela en fait souvent des objets à part dans l'environnement proche et particulièrement ici à l'entrée de la vieille ville de Cernay. Accueillant aujourd'hui l'office du tourisme, la remarquable maison « *Jeannot Lapin* » fut réalisée pour le peintre Jean-Paul Carrère après la Guerre de 14-18.

Le patrimoine industriel, usines, habitat patronal, ouvrier et social



L'ancien magasin de la filature *Duméril, Jaeglé & Cie*, malgré son caractère remarquable, l'ensemble se trouve aujourd'hui dans un état dégradé. Son inscription MH en 2014 témoigne toutefois du changement de regard sur ce patrimoine.

Le territoire a été aux avant-postes de la révolution industrielle, avec de nombreux établissements textiles, usines de chimie et de métallurgie dès le début du XIX^e siècle, avec des sites ayant alterné les usages dans le temps. Ce patrimoine fait désormais l'objet de protections, comme c'est le cas à Vieux-Thann (voir plus haut).

INTERPRETATION DES DONNEES

Il est aussi à remarquer quelques rénovations qui s'accompagnent parfois de changements d'usages. Ces architectures composent également des ensembles urbains, avec des infrastructures et des types d'habitats spécifiques. Ainsi, outre les usines, **les cités ouvrières et d'habitat social** (à partir du XXe siècle) constituent un autre pan important de la mémoire industrielle à une échelle architecturale et urbaine. Du point de vue de leur état, ces logements populaires présentent des états variables. Certains, comme dans la cité *Pasteur* de Thann, ont bénéficié de rénovations globales qualitatives, quand d'autres, comme dans celle de *Sandozwiller* à Cernay, présentent nombre d'altérations ponctuelles (extensions et isolations par l'extérieur) qui nuisent à la qualité d'ensemble.



Maison de maître de style néoclassique, entourée de son parc dans le quartier de la Sous-Préfecture de Thann. La composition régulière de la façade aussi appelée ordonnancement constitue ici un aspect à préserver, tout comme la présence végétale ornementale qui confère un écrin intrinsèquement lié aux constructions.

Le territoire comprend nombre de **maisons de contremaitres et de notables**, originellement en proximité immédiate d'usines et d'ateliers, ou au sein des faubourgs. Citons notamment les réalisations des architectes Schulé et Doll à Cernay et Wattwiller. A Thann, à partir de l'annexion allemande de 1870 se sont développés de véritables lotissements. Est ainsi à mentionner le secteur de la sous-préfecture, qui abrite bon nombre de ces constructions aux volumétries complexes, à la riche ornementation, aux styles variés, historicistes ou Art-déco pour les plus récentes. Cet ensemble, bien conservé et peu sur-bâti, n'est toutefois que partiellement protégé par les rayons de MH. Entourés de vastes jardins plantés, ces édifices s'insèrent

dans un tissu urbain plus irrégulier que les cités ouvrières (hauteurs et alignements variables). **Peu de publications traitent de ce sujet, alors que les exemples de ce patrimoine sont présents en nombre.**



Dans les détails architecturaux présentant un intérêt sur le territoire, notons la ferronnerie et sur cette image la présence d'une marquise, dont l'emploi est très fréquent dans certains secteurs comme ici à Wattwiller, mais aussi à Thann, Vieux-Thann et encore Cernay.

Le patrimoine résidentiel des reconstructions post guerres



Le château de Gohr de Wattwiller est une des plus anciennes demeures de la commune, dont l'origine remonte au XVIe siècle (date gravée sur une arcade). Le bâtiment visible aujourd'hui est issu de la reconstruction post 14-18. Il tient davantage d'une imitation d'un château de la Loire

Les affrontements, principalement liés à la guerre de 14-18, et 39-45 dans une moindre mesure, ont parfois grandement détruit des ensembles bâtis anciens, comme à Cernay, Thann et Wattwiller. Malgré des dédensifications ponctuelles, les reconstructions n'ont toutefois pas affecté en profondeur la morphologie urbaine des sites concernés. Il en résulte aujourd'hui un bâti au caractère composite, avec le réemploi fréquent d'éléments anciens de façades (porches, encadrements de fenêtres, soubassements en pierre ...) dans des nouvelles constructions. Mentionnons d'ailleurs le travail de l'architecte suisse Edmond Picard qui œuvra à Cernay.

INTERPRETATION DES DONNEES

Un rapide regard ne distingue pas de manière évidente leur présence. Peu de choses, en effet, trahissent ces interventions marquées par des reproductions d'encorbellements, de chainages d'angles etc. Loin d'être authentique, cette **imitation discrète du passé** constitue néanmoins, aujourd'hui encore, un témoignage précoce de la volonté de « rendre à l'Alsace son beau visage modelé par l'histoire », que Bertrand Monnet ancien architecte en chef des monuments historiques du département formula, plus tard, après la deuxième guerre mondiale. **Le sujet est loin d'être anecdotique pour la Société d'histoire de Cernay**, qui consacre à ces thématiques une partie de son espace muséal.



Dans les rues de Wattwiller certaines maisons présentent **des imitations du passé**, ici des encorbellements. Sans être des reconstructions à l'identique ces architectures témoignent d'une volonté de restituer une apparence de village ancien.

Les conflits ont aussi laissé derrière eux **plusieurs lieux de mémoire**. Notons le Hartmannswillerkopf fut l'un des principaux enjeux des combats du front des Vosges de 14-18. Le champ de bataille est classé MH depuis 1921. Le Monument national du cimetière du *Silberloch* de l'architecte Robert Danis et sa crypte font également partie de ce complexe et sont considérés comme du patrimoine moderne et contemporain remarquable. Les ouvrages, abris et tranchées y sont maintenus. Notons, par ailleurs, la Croix de Lorraine de la colline du *Staufen* à Thann, très visible dans le paysage. Elle rend hommage à la résistance alsacienne lors de la Seconde Guerre Mondiale. La commune abrite également plusieurs monuments liés à la Grande-Guerre.

Les édifices culturels, civils et le 'petit patrimoine' emblématiques

■ Les lieux de cultes



L'église Saint-Étienne de Cernay, inscrite MH en 2002, a été transformée à de nombreuses reprises. De style néo-gothique inspiré du XIIIe siècle, la construction fut réalisée par Charles Winekler à la fin du XIXe siècle avant d'être reconstruite après 14-18. **L'édifice a été dégagé de constructions autrefois contiguës.**

Le territoire présente également une **présence significative d'édifices religieux**, avec 75 structures identifiées, sans compter les anciens presbytères ou logis liés au culte. Ces bâtiments participent fortement à l'ancrage patrimonial et paysager des bourgs et villages.

Les édifices culturels sont également d'une grande variété, allant des églises, des chapelles, aux calvaires et statues de vierges, mais aussi des lieux de culte protestants (comme le **Temple de Cernay**) et juifs (**Synagogue de Thann**, inscrite au titre des MH en 2016). L'un des principaux édifices religieux est la **collégiale de Thann** classée MH en 1841). L'édifice gothique, dont la richesse ornementale (sculptures, vitraux et les voûtes étoilées, est unanimement reconnu comme un des témoignages majeurs du style à l'échelle du Rhin supérieur. Pour d'autres, comme l'ancienne **église de Steinbach**, il n'en subsiste que le clocher, portant encore les stigmates de la Guerre de 14-18 (Classement HM en 1924). Ce type de patrimoine fait souvent l'objet de protections. Ces édifices constituent des exemples de la vie artistique, intellectuelle et spirituelle locale au même titre que certains lieux funéraires comme le **cimetière juif de Thann** (inscrit MH en 2016).

INTERPRETATION DES DONNEES

Les bâtiments civils et castraux

Il a été identifié encore plus de 150 constructions relevant des catégories diverses de l'architecture civile, publique, fiscale, judiciaire, scolaire, hospitalière, sociale et culturelle, datant pour la plupart du XIXe et du début XXe. Citons notamment, l'hôtel de ville de Thann dû au célèbre et général à venir Jean-Baptiste Kléber ou encore le tribunal cantonal de Cernay (inscrit MH en 2002), récemment rénové. De style néo-renaissance, il fut réalisé par l'architecte Wolff Ludwig.



Au cœur des communes, les équipements publics comme les écoles ou les mairies, constituent aussi des repères dans le paysage urbain. Ici à **Bitschwiller-les-Thann**, il est possible d'apprécier une grande richesse ornementale de la mairie, surmontée d'un clocheton horloge et des deux arcs en plein cintre sur l'avant-corps. Achevée en 1906, elle présente des encadrements de fenêtres et des soubassements dans des teintes de pierre différentes et une toiture en ardoises « vieilles allemandes ».

En dehors des centres urbains, le territoire recèle également de **châteaux et ruines emblématiques**. Construit au début du XIIIe siècle, l'*Engelbourg*, domine la ville historique de Thann à l'entrée de la vallée de la Thur, pour lesquels il offre de beaux points de vue. Surnommé « Œil de la Sorcière », il présente une silhouette très distinctive, avec une section ronde de son donjon posée sur sa tranche. Sur un éperon, le *Herrenfluh* à Uffholtz offre, pour sa part, une belle vue sur la plaine d'Alsace. Du château en revanche ne subsiste que quelques pans. En surplomb de Vieux-Thann se trouve le site du *Drachenfels* (rocher du dragon) sur lequel était construit autrefois un élément fortifié.

Le « petit patrimoine »



La **fontaine Saint-Thibaut** à Thann (inscrite MH en 1934). Le territoire comprend plusieurs exemples de puits, abreuvoirs et de fontaines à l'ornementation particulièrement élaborée. Au cœur des places ces derniers jouent un rôle particulièrement de structuration et d'identité des espaces publics.

Le « petit-patrimoine » est une **composante essentielle de l'environnement bâti**, quand bien même il ne s'agit pas à proprement parler de bâtiments. Ce dernier se compose d'éléments divers qui ponctuent l'espace, de calvaires, de murs de soutènement du vignoble, ainsi que les nombreuses fontaines, parfois protégées, ou encore des traces de constructions plus anciennes (vestiges...) et quelques curiosités comme la *Maison des Bangards* à Thann (site inscrit). Le territoire présente ainsi des monuments aux morts en lien avec des lieux de mémoire, liés aux guerres mondiales (voir plus bas).



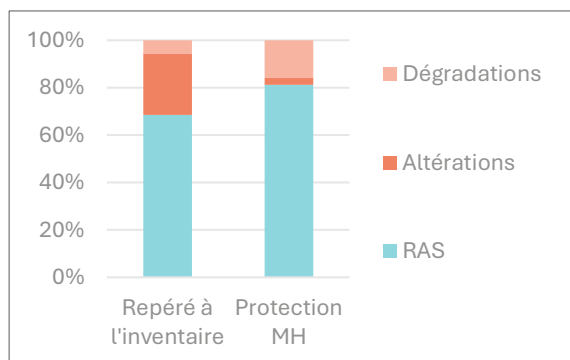
Réalisé par le sculpteur suisse, Guido Nussbaum, le rocailleux **monument aux morts de Steinbach** évoque le souvenir des chasseurs alpins. Ces éléments sont d'une grande diversité et présentent des partis prix artistiques très différents et parfois évocateurs.

De multiples enjeux liés à la préservation du patrimoine bâti

■ Les évolutions problématiques du bâti

Parfois réhabilité et d'usage modifié, le patrimoine ancien, principalement résidentiel, est aussi souvent transformé. Néanmoins, **les évolutions récentes, si elles ne sont pas encadrées, sont de nature à être préjudiciables à l'attrait des lieux.** La typicité des maisons anciennes peut ainsi être compromise, comme nous alertent les deux sociétés locales d'histoire, interrogées lors de notre travail. Il est possible de mentionner la disparition des ou la dénaturations de modénatures comme des encadrements de fenêtres en pierre, le camouflage des colombages, voire la destruction complète de certains édifices (parfois pourtant étudiés à l'inventaire) ... Sans empêcher son évolution, il importe de connaître les caractéristiques et les risques de destructions ou dénaturations qui concernent le patrimoine local.

Certains édifices relevant de l'inventaire (dans les années 1970 pour le Canton de Thann et 1990 pour celui de Cernay) font aujourd'hui l'objet de dégradations (45 cas) et d'altérations (187 cas), soit une proportion combinée de 30%, ce qui est non négligeable. La cause peut être un entretien insuffisant ou être une résultante de rénovations-extensions non qualitatives et entraînant parfois des pertes de lisibilité architecturale.



Etat constaté des constructions sur le territoire, pour des éléments étudiés à l'inventaire et protégés au titre des MH – Source Afut Sud-Alsace, BD Patrimoine piémont Thur.



Un exemple de banalisation d'une construction. Quel est son âge ? difficile à dire. Voici ce qu'une isolation par l'extérieur qui masque les éventuelles modénatures, gomme les débords de toiture et le rajout de volets roulants produit sur une maison probablement ancienne. Outre les aspects esthétiques ce type d'approche peut être préjudiciable pour la structure même de la construction.

Le paysage bâti peut présenter un certain nombre d'atteintes participant à une banalisation de celui-ci. **Les différences entre les constructions anciennes et contemporaines se brouillent ainsi.** Citons l'isolation par l'extérieur, l'ajout de teintes ou de matériaux et dispositifs incongus, la pose de volets roulants, la réalisation de percements nouveaux en façades, sans tenir compte du rythme des ouvertures existantes de la composition des façades ou des modénatures de ces dernières.



Bien que repéré et étudié à l'inventaire ce logis de ferme présente un dispositif incongru de climatisation extérieure, sur le pignon avant, avec des goulottes en plastique. Encore peu fréquents jusqu'à récemment, le réchauffement des étés risque d'en multiplier le nombre. Peu de PLU(i) prennent le phénomène en considération.



Un autre type d'altération, sur un bâtiment étudié à l'inventaire, consiste en la réalisation de percements qui ne tiennent pas compte des modénatures anciennes des façades. Cette ancienne maison de vigneron présente également des détails, comme une porte d'entrée, dont la matérialité et la teinte contrastent fortement avec le reste

Des éléments liés à la fonction commerciale comme des vitrines ou enseignes disproportionnées peuvent aussi nuire à l'aspect des rez-de-chaussée et à la lisibilité des façades dans leur ensemble. La totalité de ces altérations est potentiellement très préjudiciable pour des constructions identifiées comme intéréssantes et à plus forte raison comme remarquables. Toutefois, il peut aussi être question de les empêcher, plus globalement, à l'échelle des ensembles urbains et ruraux patrimoniaux.

Pour sa part, le « petit patrimoine » (calvaires, fontaines ...) mérite également une attention spécifique. Parfois bien visible dans son environnement urbain et porteur d'une charge symbolique, il peut aussi être plus discret et donc potentiellement plus vulnérable. Il est nécessaire d'être vigilant qu'à l'occasion de travaux ces éléments ne soient pas camouflés ou amoindris, endommagés voire ne disparaissent par la transformation d'un espace public ou d'un édifice attenant.



Une rupture dans l'alignement du bâti peut participer à banaliser le paysage bâti ancien. Dans ce cas on note l'apparition de murs pignons en ciment et d'un parking en front de rue très minéral. Si certains « accidents » dans la composition urbaine peuvent parfois apporter du cachet. Par exemple, quand cela permet d'apprécier une façade avec du recul ou de créer une poche de verdure, mais ce n'est pas toujours le cas.



Étant donné sa volumétrie et sa teinte blanche très prononcée, cette nouvelle construction constitue un point d'appel visuel potentiellement préjudiciable. Selon les sites, il peut toutefois être considéré que ce type de volumétrie aurait été plus problématique, encore, en première ligne.

■ Les altérations des formes bâties

Outre certaines transformations indécrites du bâti ancien, d'autres évolutions des formes urbaines peuvent aussi être dommageables. Certaines constructions récentes induisent par leurs formes et leurs implantations une évolution notable de la morphologie des villages. Il est à signaler une tendance à la banalisation par l'ajout de constructions de catalogue, parfois bâties en grande proximité des constructions anciennes de qualité. Ainsi, au sein des ensembles urbains et ruraux patrimoniaux, il peut ainsi être question de l'intégration des nouvelles constructions. Il s'agit de minimiser des logiques d'implantations et de formes pouvant altérer la qualité du paysage bâti, par des gabarits, volumes, hauteurs différentes etc.



La question des clôtures de terrains constitue un volet important de la préservation de l'aspect des villes et des villages. On note, sur cette image, des matériaux comme le béton brut et des panneaux en dérivés de plastique occultant. La hauteur et l'opacité de ce type de barrière est en contradiction avec l'esprit des cours et des jardins ouverts aux regards des passants.

Un autre aspect peut également participer à la perte de qualité des espaces urbains. Ponctuellement s'observe la fermeture des jardins et des cours de fermes par **des clôtures occultantes**. Hautes, opaques, parfois dans des tons gris saturés, en béton ou en parpaings, les clôtures obstruent les vues et modifient le rapport du bâti au domaine public qui est aussi un aspect du patrimoine. L'espace de la rue s'en trouve potentiellement appauvri. La vue sur les belles façades amoindrie. Le phénomène reste assez marginal dans les cœurs de communes du territoire, contrairement à d'autres endroits en Alsace. Si le besoin de lutter contre le phénomène est identifié dans une commune donnée, certaines mesures peuvent être prises. Ainsi, obliger le dépôt de déclarations préalables pour réaliser les clôtures, par délibération et en règlementer l'aspect via les PLU(i) constituent des réponses potentielles à ce type de problématiques.

Sauvegarder sans figer

Si la préservation des caractéristiques des constructions traditionnelles est légitime, elle ne doit pas non plus conduire à empêcher toutes les évolutions du cadre bâti.

Les règlements d'urbanisme peuvent ainsi veiller à des approches différenciées en fonction de l'échelle (d'un ensemble urbain ou d'une construction) de son intérêt, son état, son niveau de protections et de sa typologie. Certaines constructions anciennes sont parfois altérées, il peut être nécessaire de modifier leur aspect, quand dans d'autres cas l'enjeu serait surtout de le préserver. Il s'agit, dès lors, de se garder de tout systématisme en allant vers « *une mise sous cloche* ».

Que ce soit en matière de volumétrie, de techniques constructives ou de programmation, les rénovations ou les nouvelles constructions ont la possibilité d'amener des changements tout à fait intéressants dans les paysages anciens, sans les travers de certaines situations problématiques précitées. Les enjeux de développement durable, le vieillissement de la population, le desserrement des ménages, les standards de confort contemporains (etc.) amènent à reconsidérer les modes d'habiter le bâti ancien.

Il ne saurait toutefois exister de réponses clefs en main à ces multiples enjeux. La loi sur l'architecture de 1977 affirme que « *l'architecture est une expression de la culture* ». Il en découle une pratique des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement départementaux et celle des Parcs naturels régionaux, qui apportent ainsi des éléments de réponse pour les porteurs de projets. **Au-delà des règles et orientations des PLU(i), d'autres leviers peuvent être mobilisés, comme ceux de l'accompagnement et de la sensibilisation des publics à la qualité constructive et à l'accompagnement des porteurs de projets.**



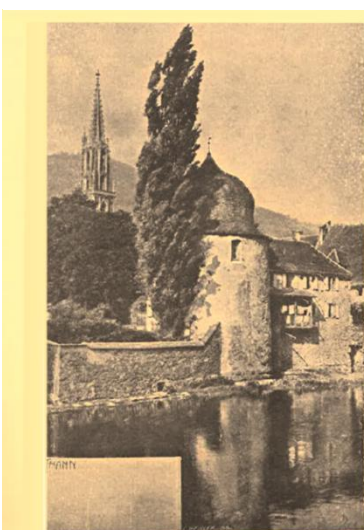
Wattwiller vue du ciel, (Crédit 4vents pour Afut-Sud-Alsace).

■ Les façades urbaines patrimoniales

Au-delà des constats portés par ce travail d'identification, **d'autres éléments à préserver et valoriser peuvent être rapportés**. L'état initial de l'environnement, de 2014, du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale Thur Doller en rapporte (pp.202-208). Cet aspect est prégnant dans le grand paysage, comme en témoigne ci-dessus la vue à vol d'oiseau de Wattwiller, ancienne cité fortifiée, mais aussi à échelle humaine.

Dans ce cas de figure, la **silhouette du cœur de la commune se distingue nettement dans le paysage** des vignes, sans excroissances pavillonnaires. La limite du bâti du cœur fortifié est également marquée par l'ordre continu des façades et les jardins occupant les anciens fossés. Cet aspect qualitatif se retrouve aussi, par exemple, à Leimbach, ou Schweighouse-Thann.

➔ <https://www.pays-thur-doller.fr/nos-missions/sché-de-coherence-territoriale/>



Thann a. d. Thur.

„Su „Emrich, Ortsbild“.

Verlag von Rarl J. Erben in Straßburg.



Site emblématique, atemporel, la **façade urbaine patrimoniale de la rive de la Thur à Thann**, ici au niveau de la Tour de la Sorcière (Classé MH) et son peuplier (en site classé), figurent dans bon nombre d'ouvrages destinés à la promotion culturelle, artistique et touristique de l'Alsace. En toile de fond est à observer la flèche de la célèbre collégiale (édifice classé MH également).

La photo reproduite, ci-contre, illustre l'intérêt pour ces lieux témoignant du « *précieux héritage des temps anciens* ». Elle est issue de la postface de l'ouvrage « Der Schutz des Ortsbildes », soit la *Protection des paysages* du Dr. Heinrich Emrich présentant les contours de la loi de l'État d'Alsace-Lorraine, relative à la police des constructions du 7 novembre 1910.

Bibliographie

Baumann Joseph (dir.), *Histoire de Thann des origines à nos jours*, pour le compte de la ville de Thann, Colmar : S.A.E.P. 1981.

Carabelli Romeo, Gigot Mathieu, Robert Amélie (Dir.), *Identifier et caractériser le patrimoine de proximité. Vers une approche participative, Mission Val de Loire*, pp.199, 2022, 978-2-9581106-0-4. (halshs-03683440f).

Cohen Jean-Louis, Frank Hartmut, (codir.), *Interférences/Interferenzen. Architecture Allemagne-France 1800-2000*, Strasbourg, Éditions des musées de Strasbourg, 2013.

Denis Marie-Noële, Groshens Marie-Claude, *L'architecture rurale alsacienne*, Paris, Berger-Levrault, 1978.

Fluck Pierre (et al.), *Patrimoine et mémoire de l'Industrie*, in Revue l'Alsace, Strasbourg, 2021

Gigot Mathieu, Jacquot Sébastien, Marchand Julie, Veschambre Vincent, *Le plan local d'urbanisme : un champ d'extension de la protection patrimoniale ? Territoire en mouvement*, Revue de Géographie et d'Aménagement, 2023, Patrimoine, projets urbain et planification, 56, (10.4000/tem.8990). (halshs-03784104v2).

Himly, François J. *Atlas des villes médiévales d'Alsace*, Strasbourg : Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1970.

Jordan Benoit, *Canton de Cernay : Haut-Rhin*, Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace, Service régional de l'inventaire général ; textes, fotogr., Couturier Bernard, Strasbourg : I. D. l'édition, 2002.

Picard Edmond, *La reconstruction en Alsace*, Strasbourg, 1937.

Rohmer André, *Thann, 850 ans d'histoire et de culture*, Société d'histoire les Amis de Thann, Uffholtz, 2011.

Schmitt Pierre, (dir.), *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Haut-Rhin*.

Canton Thann, ministère de la Culture et de la communication, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Commission régionale d'Alsace, Paris, Imprimerie nationale, 1980.

Staatsmann Karl, *Elsässische Volkskunst, Das Kunstgewerbe in Elsaß-Lothringen*, Strasbourg, 1902.

Ruch Maurice, *La maison alsacienne à colombage*, Paris, Berger-Levrault (ed.), 1977.

Toursel-Harster, Dominique Jean- Beck Pierre, Bronner Guy, *Dictionnaire des monuments historiques d'Alsace*, Strasbourg : la Nuée bleue, 1995

Vandeveter Muriel [et al.], *Le patrimoine des communes du Haut-Rhin*, Charenton-le-Pont : Flohic Éditions, 1998, 2 vol., 1405 p. (coll. Le patrimoine des communes de France, n° 68), ISBN 2-84234-036-1

Liens URL utiles :

Le *Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés* de 2013

[Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés | ministère de la Culture](#)

« POP », la plate-forme ouverte du patrimoine | Ministère de la Culture

« POP », la plate-forme ouverte du patrimoine | Ministère de la Culture

Bénédicte Caspar - *Reconnaissance et protection des espaces urbains domestiques en Alsace* - ENSAS - Conférence 18/02/2025

[Bénédicte Caspar - Reconnaissance et protection des espaces urbains domestiques en Alsace](#)

Le site internet sur le patrimoine architectural « Archi-wiki », ici la fiche du Monument National du Hartmannswillerkopf (Wattwiller), URL : [https://www.archi-wiki.org/Adresse:Monument National du Hartmannswillerkopf \(Wattwiller\)](https://www.archi-wiki.org/Adresse:Monument National du Hartmannswillerkopf (Wattwiller))



Classement des données recueillies

Classement selon le niveau d'intérêt	Nombre
Remarquable résidentiel	260
Intéressant résidentiel	501
Remarquable Petit Patrimoine	47
Remarquable Civil/Religieux/industriel/militaire	156
Classement selon les points d'alertes :	
Altérations	187
Dégradations	45
Rien à Signaler (RAS)	693
Ruine	7
Répartition des constructions identifiées selon les catégories architecturales	
Architecture artisanale, commerciale ou tertiaire	35
Architecture civile, publique et fiscale ou financière et judiciaire, pénitentiaire ou de police	61
Architecture domestique et agricole et architecture de jardin	690
Architecture funéraire, commémorative ou votive	17
Architecture industrielle	38
Architecture militaire	18
Architecture religieuse	75
Architecture scolaire et hospitalière ou de protection sociale et de culture, recherche sport ou loisir	18
Génie civil (pont, gare...)	10
Autres...	2
Répartition par champs sémantiques des constructions relevant de la catégorie <i>architecture domestique et agricole et architecture de jardin</i>	
Ferme (logis agricole et dépendance attenante)	128
Grange et autres remises agricoles (bâtiment distinct du logis dans une ferme)	126
Immeuble (et immeuble à logements)	69
Logements d'ouvriers ou de contremaitre	97
Maison	256
Demeure/Logement patronal	55
Presbytère ou logis prieural/abbatial	16
Autres...	214
Classement par typologies spécifiques complémentaires pour des constructions relevant de la catégorie <i>architecture domestique et agricole et architecture de jardin</i>	
Maison-ferme monobloc	54
Maison-ferme avec cour (<i>hof</i> à plusieurs corps- en « retour d'équerre » ou en « fer à cheval »)	143
Maison de vigneron	7
Maison avec commerce	53
Maison à pans de bois (colombages) traditionnels	23
Bâti régionaliste/Historiciste	213
Bâti de la reconstruction (post 14-18)	99

Différentes classes au sein de la BD-SIG et exemples de fiches

Organisation en 4 classes étudiées du bâti traditionnel d'avant 1948

A	Patrimoine remarquable	Construction à vocation résidentielle dominante* et dépendances
A'	Patrimoine intéressant	Construction à vocation résidentielle dominante* et dépendances
B	Patrimoine remarquable	Le patrimoine civil, religieux, industriel et militaire – sans vocation résidentielle dominante
C	Patrimoine remarquable	Le petit patrimoine (calvaires fontaines ...)

* Accompagnée ou non d'une vocation secondaire : agricole, commerciale ou artisanale ou en lien avec patrimoine religieux (presbytère), civil etc...

Exemples de fiches extraites de la DB SIG patrimoine du piémont de la Thur :

Fiche du Château de Gohr à Wattwiller

BATIMENTS - Attributs d'entités

Actions

fid: 18374

commune: 68359

nom: Château Gohr - 11 Rue de la 1ère Armée

type: 01

created: 05/12/2008

updated: 23/04/2018

X_coord: 1012375,5160888365

Y_coord: 6756595,075396282

Classe: Remarquable résidentiel

Catégorie architecturale: Architecture domestique et agricole et architecture de jardin


Champs sémantiques: Manoir/Logement patronal

Typologie spécifique: Bâti régionaliste/Historiciste

Patrimoine reconnu: Repéré à l'inventaire

Descriptif court: mur ont été ruinées en 1915, sans être reconstruites. date du 16e et 20e siècle*

Point d'alertes: RAS

Photos: 

La maison forte d'origine a été détruite lors de la Première Guerre mondiale (Ancien Château de Gohr). La date de 1505 se trouve inscrite sur une voûte. Elle donne une idée de l'édification originelle de l'édifice qui se présentait, selon le Service Régional de l'Inventaire (SRI), comme une vaste bâtisse sans ornementation extérieure, à deux étages sur une cave surélevée. L'édifice actuel est original, notamment ses lucarnes à gâble de toit et ses imitations de machicolis. Très visible dans le paysage bâti de la commune il est entouré d'un mur de pierre sèches en grès rose. Le SRI rapporte qu'il a été construit de 1926 à 1931 sur les plans de l'architecte Gilodi il s'inspire d'un modèle « Pays de la Loire ».

Fiche de l'Hôtel de Ville de Cernay

BATIMENTS - Attributs d'entités

Actions

fid: 1833

commune: 68063

nom: Hôtel de ville

type: 01

created: 04/11/2005

updated: 04/03/2022

X_coord: 1012613,4478222867

Y_coord: 6753621,279653759

Classe: Remarquable Civil/Religieux/industriel/militaire

Catégorie architecturale: Architecture civile, publique et fiscale ou financière et judiciaire, pénitentiaire ou

Champs sémantiques: Autres...

Typologie spécifique: Bâti régionaliste/Historiciste

Patrimoine reconnu: Repéré à l'inventaire

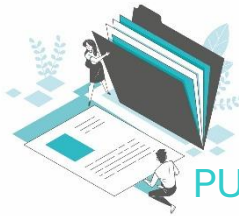
Descriptif court: té d'un balcon, ainsi qu'un fronton central au milieu d'une toiture mansardée.

Point d'alertes: RAS

Photos: NULL

OK Annuler

Bâti au début du 20e siècle, l'hôtel de ville était préalablement un hôtel de voyageurs. Construit selon un plan rectangulaire et agrémenté d'une aile secondaire, il est implanté selon un axe de 45 degrés par rapport à la route. L'hôtel de Ville est très visible dans l'espace urbain. Le bâtiment présente un petit péristyle d'entrée surmonté d'un balcon, ainsi qu'un fronton central au milieu d'une toiture mansardée.



PUBLICATIONS EN LIEN

LE PATRIMOINE DE LA REGION MULHOUSIENNE : un inventaire abondant, une protection perfectible ? – Afut-Sud-Alsace - BARLIER Christelle, MARGUERY, Alexandre, PONS Louise, 2024.

LE PATRIMOINE RESIDENTIEL POPULAIRE DE LA REGION MULHOUSIENNE : quel encadrement local ? – Afut-Sud-Alsace - KEITH Jennifer, ANEZO Pier Maël, VERRIERE Emilie.

Afut 
agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE

CONTACT

Afut Sud-Alsace
33 avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
0369776070
www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication

Viviane BEGOC, directrice de l'Agence

Conception et réalisation

Tristan SIEBERT
(Tristan.siebert@afut-sudalsace.org)
Angela LAZIC

Iconographie

Afut Sud-Alsace (sauf mention contraire)

Graphisme et mise en page

Tristan SIEBERT

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte